



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Monuments historiques : Yvelines

Question écrite n° 57722

Texte de la question

M Bernard Schreiner (Yvelines) interroge M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur la situation inquiétante du château de Sully, à Rosny-sur-Seine (Yvelines). Les propriétaires actuels du château ne paient pas leurs factures d'électricité, ce qui peut poser des problèmes de sécurité. La toiture du château exige une mise hors d'eau rapide. Le pavillon dit des bains commence à s'effondrer de l'intérieur. Un certain nombre d'arbres de l'allée Sully ont été abattus sans autorisation et la société Nippon Sangyo, mise en demeure de procéder à une replantation, n'a pas donné suite à cette demande, comme à celle de procéder aux travaux d'élagage de l'avenue du Château. Visiblement les actuels propriétaires ne sont pas décidés à répondre aux différentes demandes venant des pouvoirs publics et des collectivités territoriales. Le château de Sully fait partie de notre patrimoine et ne peut être laissé à l'abandon. Il lui demande donc les actions qu'il compte entreprendre pour sauver ce château qui se trouve à 3 kilomètres du grand ensemble du Val-Fourré. Il lui demande en particulier s'il compte inscrire la restauration de ce château dans le cadre du futur contrat de plan Etat-région, et s'il envisage d'acquérir ce château dans le cadre du volet d'animation culturelle de sa politique en faveur du patrimoine des banlieues défavorisées.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est précisé à l'honorable parlementaire que le château de Sully, à Rosny-sur-Seine, retient toute l'attention des services des affaires culturelles depuis plusieurs mois, voire depuis plusieurs années. Récemment, le mandataire de la société japonaise, propriétaire de l'édifice, a signé une convention avec l'Etat selon les termes de laquelle elle s'engage à financer à hauteur de 67 p 100 le coût des travaux de restauration de la toiture du château. Compte tenu de cet élément, il n'apparaît pas possible de constater l'incurie du propriétaire et de prévoir actuellement le lancement d'une procédure de contrainte à son égard. Néanmoins, dans le cadre des actions menées par l'Etat en matière d'animation culturelle en faveur des banlieues défavorisées, l'utilisation à cet effet du château de Rosny-sur-Seine constitue une hypothèse étudiée par les services chargés de la mise en œuvre de cette politique. Il convient de noter que cet édifice abrite des objets meublants et non meublants qui ont été classés d'office récemment au titre de la législation sur les monuments historiques. En conséquence, et dans l'hypothèse d'une réutilisation comme évoquée précédemment, une solution devra être dégagée pour en assurer la bonne conservation.

Données clés

Auteur : [M. Schreiner Bernard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57722

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 1992, page 2167